

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Rapport annuel 2017

Rapport établi dans le cadre du décret 2000-404 du 11 mai 2000.



Annexe à la délibération du Comité syndical n° 2018-43 en date du 9 octobre 2018

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SYNDICAT

- A - LES INSTANCES DECISIONNELLES
- B - LES ELUS DU SYNDICAT EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS
- C - L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE PLUS PARTICULIEREMENT IMPLIQUEE DANS LA GESTION DES DECHETS
- D - PRINCIPE D'ADHESION A LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS
- E - POPULATION DESSERVIE

ASPECTS TECHNIQUES – ORGANISATION ET RESULTATS

A – GESTION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

1. Population desservie et collectivités concernées
2. Collecte et traitement
3. Fonctionnement de l'UIOM Intercommunale de MARIGNIER
4. Indicateurs de fonctionnement de l'UIOM
5. Evolution de la saturation de l'UIOM
6. Production de déchets ménagers par collectivité
7. Partenariat privilégié avec le SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC
8. Assistance à la gestion du contrat
9. Evolution du montant de la T.G.A.P.

B – SOUS-COMPETENCE « COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES »,

1. Population desservie
2. Collecte et organisation générale (Corps Creux, Corps Plats, Verre)
3. Prise en charge du verre d'emballage
4. Prise en charge des corps creux et des corps plats

C - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

1. Compostage individuel
2. Compostage des déchets alimentaires de restauration scolaire

INDICATEURS FINANCIERS

A - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

B - BILAN FINANCIER PAR SOUS-COMPETENCE

1. **Gestion des déchets ménagers résiduels**
2. **Tri sélectif des emballages - compostage - prévention**

COMMUNICATION

A - COMMUNICATION VISUELLE GENERALE

B - COMMUNICATION ECRITE GENERALE

C - COMMUNICATION ORALE GENERALE

**D – MISE EN PLACE DES PLAN D' ACTIONS « COMMUNICATION » ET ASSISTANCE
TECHNIQUE AUPRES DES ADHERENTS**

PRESENTATION DU SYNDICAT

Le SIVOM de la Région de CLUSES assure le traitement des déchets depuis sa création en 1964. Son intervention s'inscrit dans le cadre d'une étroite collaboration entre les communes et les intercommunalités du secteur (35 communes – 100 331 habitants), qui nous confient leurs déchets après les avoir collectés. Le SIVOM s'attache à en faire le meilleur traitement possible.

Depuis de nombreuses années, le SIVOM de la Région de CLUSES est engagé dans une démarche permanente d'amélioration de la gestion des déchets. Les efforts réalisés sont consacrés à :

1. l'optimisation du fonctionnement de l'unité de traitement des déchets ménagers résiduels située à MARIGNIER,
2. le développement de nouvelles solutions proposées aux différents producteurs : compostage individuel des biodéchets, recyclage des emballages.

La politique menée depuis de nombreuses années par le syndicat, en relation avec l'ensemble de ses partenaires, est de :

- favoriser la voie du recyclage,
- désengorger l'usine de traitement de MARIGNIER,
- maîtriser les coûts de traitement.

A - LES INSTANCES DECISIONNELLES

La thématique gestion des déchets est abordée dans différentes instances du syndicat, mais aussi de la Région.

SIVOM de la Région de CLUSES	1. Commission traitement des déchets
	2. Bureau syndical
	3. Comité syndical
Préfecture	C.S.S. Commission de Suivi du Site (ex : CLIS) de l'usine de traitement des déchets intercommunale de MARIGNIER
C.S.A.3.D. Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets.	Réunions techniques Elus et techniciens.

B - LES ELUS DU SYNDICAT EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS

Différents Elus sont plus particulièrement en charge des problématiques « déchets » au sein du syndicat.

- Monsieur Bertrand MAURIS-DEMOURIUX : Vice-Président en charge du suivi de la gestion et de l'amélioration du site et de l'usine de traitement des déchets intercommunale située à MARIGNIER,
- Monsieur Jean-Louis MIVEL : Vice-Président en charge de la recherche et de la mise en place des solutions nouvelles en termes de gestion des déchets (Recyclage) ...
- Madame Christine CHAFFARD : Vice-Présidente en charge de mener une réflexion sur la synergie des territoires des collectivités adhérentes, dans le cadre de projets relatifs notamment au traitement des déchets et qui pourraient concerner, tout ou partie, des territoires de nos adhérents.

C - L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE PLUS PARTICULIEREMENT IMPLIQUEE DANS LA GESTION DES DECHETS

- 1 Directrice Générale des Services : Mademoiselle Alexia AMIRATY,
- 1 animatrice déchets : Mademoiselle Fadila BOUCHAMA.
- 1 animateur déchets : Monsieur Nicolas TREVISAN.
- 1 technicien : Monsieur Eric GIL.

D - PRINCIPE D'ADHESION A LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS

Principe d'adhésion au SIVOM de la Région de CLUSES durant l'année 2016				
	Nb. de communes	Compétence Collecte	Compétence traitement : Incinération et tri sélectif des emballages	Déchetteries : nb. et Maîtrise d'ouvrage (M.O.)
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – C.C.M.G.	8	Communauté de Communes des Montagnes du Giffre <i>(O.M. principalement en régie et tri sélectif en prestation de services)</i>	SIVOM de la Région de CLUSES	1 : (M.O. C.C.M.G.)
Communauté de Communes Faucigny-Glières – C.C.F.G.	7	Communauté de Communes Faucigny-Glières <i>(collecte des OM en régie et tout le tri sélectif en prestation de services)</i>	SIVOM de la Région de CLUSES	4 : (M.O. C.C.F.G.)
Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes 2.C.C.A.M.	10	Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes	Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes	7 : (M.O. 2.C.C.A.M.)
Communauté de Communes des Quatre Rivières	10 (+ la commune de FILLINGES qui ne fait pas partie du territoire de compétence de notre syndicat puisque la CC4R adhère au SIDEFAGE pour les prestations de traitement des déchets pour cette commune)	Communauté de Communes des Quatre Rivières <i>(OM et tri sélectif en prestation de services)</i>	SIVOM de la Région de CLUSES	2 : (M.O. C.C.4.R.)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CC4R qui s'est substituée à la Commune de SAINT-JEOIRE et au SIVOM RISSE ET FORON en matière de collecte des déchets, est adhérente à notre syndicat pour 10 de ses communes membres (*), à la fois pour la sous-compétence incinération mais également pour la sous-compétence « tri sélectif ».

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes exerce la compétence « Tri sélectif » sur le territoire de ses dix communes membres. Notre syndicat continue d'exercer sa compétence « Tri sélectif », sur le territoire des autres collectivités adhérentes, qui couvre vingt-cinq communes.

(*) FAUCIGNY, La TOUR EN FAUCIGNY, MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY, MEGEVETTE, ONNION, PEILLONNEX, SAINT-JEAN DE THOLOME, SAINT-JEOIRE EN FAUCIGNY, VILLE EN SALLAZ, VIUZ EN SALLAZ. (La commune de FILLINGES ne fait pas partie du territoire de compétence de notre syndicat puisque la CC4R adhère au SIDEFAGE pour les prestations de traitement des déchets pour cette commune).

E - POPULATION DESSERVIE

	2017	Population totale INSEE	Tri sélectif des emballages et compostage	Incinération des déchets
Communauté de Communes Faucigny- Glières. C.C.F.G. (26 948)	AYZE	2177	X	X
	BONNEVILLE	13040	X	X
	BRISON	472	X	X
	CONTAMINE-SUR-ARVE	2000	X	X
	MARIGNIER	6599	X	X
	PETIT-BORNAND-LES-GLIERES	1130	X	X
	VOUGY	1530	X	X
Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes. 2.C.C.A.M (46 203)	ARACHES	1956	-	X
	CLUSES	17931	-	X
	LE REPOSOIR	524	-	X
	MAGLAND	3325	-	X
	MARNAZ	5391	-	X
	MONT-SAXONNEX	1677	-	X
	NANCY-SUR-CLUSES	425	-	X
	SCIONZIER	8264	-	X
	SAINT-SIGISMOND	633	-	X
THYEZ	6077	-		
Communauté de Communes des Quatre Rivières C.C.4.R. (15 494)	FAUCIGNY	581	X	X
	LA TOUR	1284	X	X
	<i>FILLINGES (commune non adhérente à notre syndicat)</i>	-	-	-
	MARCELLAZ	994	X	X
	MEGEVETTE	580	X	X
	ONNION	1303	X	X
	PEILLONNEX	1407	X	X
	SAINT-JEAN-DE-THOLOME	942	X	X
	SAINT-JEOIRE	3351	X	X
	VILLE-EN-SALLAZ	867	X	X
VIUZ-EN-SALLAZ	4185	X	X	
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre C.C.M.G. (12130)	CHATILLON-SUR-CLUSES	1311	X	X
	LA RIVIERE-ENVERSE	460	X	X
	MIEUSSY	2305	X	X
	MORILLON	668	X	X
	SAMOENS	2396	X	X
	SIXT-FER-A-CHEVAL	789	X	X
	TANINGES	3491	X	X
	VERCHAIX	710	X	X
	Population (Nb de communes concernées)		54 572 (25)	100 775 (35)

ASPECTS TECHNIQUES – ORGANISATION ET RESULTATS

A – GESTION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

COLLECTE

La collecte des déchets ménagers résiduels ne relève pas de la compétence de notre syndicat. Elle est assurée par nos quatre Communautés de communes adhérentes : C.C.F.G., C.C.M.G., C.C.4.R. et 2.C.C.A.M.

TRAITEMENT

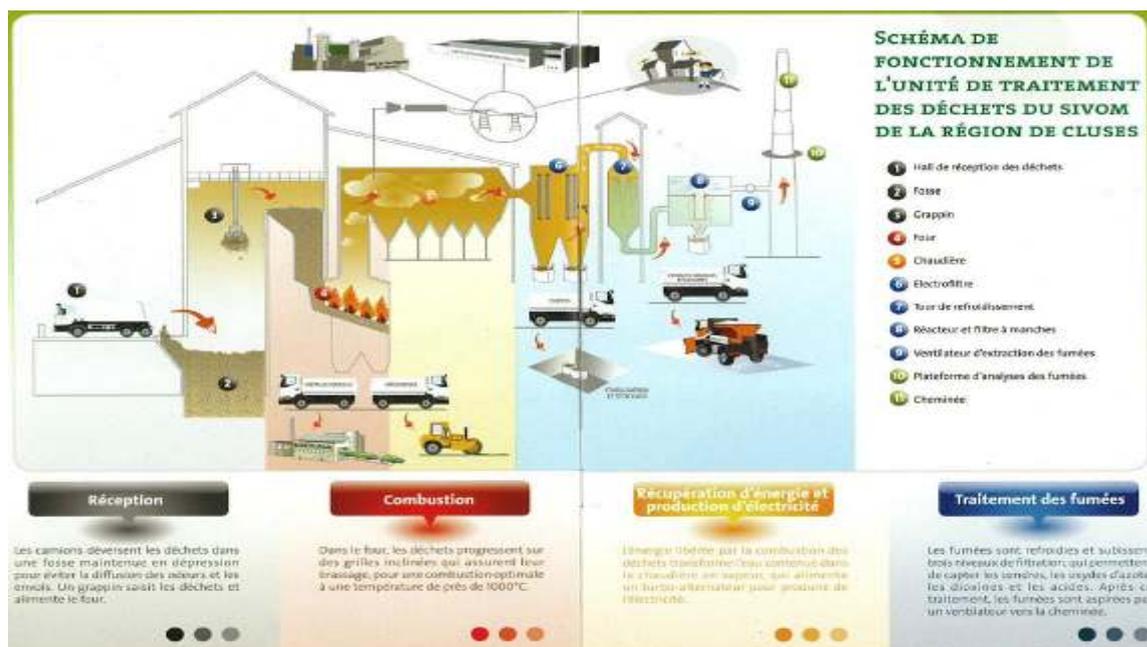
1- Population desservie et collectivités concernées.

Population desservie : **100 775** habitants et 35 communes (adhésion à la compétence par l'intermédiaire de quatre communautés de communes).



2- Collecte et traitement : les déchets ménagers et assimilés sont acheminés par les adhérents (ou leurs prestataires) à l'UIOM de MARIGNIER, propriété du SIVOM de la Région de CLUSES. L'installation est gérée depuis le 1^{er} octobre 2009 par la société ARVALIA (filiale de VEOLIA). Cette prestation est assurée dans le cadre d'un marché de services de 12 ans, jusqu'au 30 septembre 2021.

3 - Fonctionnement de l'UIOM Intercommunale de MARIGNIER :



- Une fosse de 1 600 m³ permet la réception et le stockage des déchets avant traitement.
- Les déchets sont traités dans un four à grilles à une température comprise entre 850 et 1100°C. Les boues issues de la STEP sont injectées dans le four à l'aide du système PYROMIX.
- Les gaz de combustion alimentent une chaudière reliée à un turbo-alternateur qui assure la production d'électricité. La performance énergétique de l'installation constatée en 2017 est de 0,32.
- Le système de traitement des fumées :
 - Injection d'eau ammoniacale pour piéger les oxydes d'azote (au niveau du premier parcours de la chaudière).
 - Passage au sein d'un électrofiltre pour piéger les poussières.
 - Injection de bicarbonate et de coke de lignite et passage dans un filtre à manches pour piéger les acides, métaux lourds et dioxines-furanes. Depuis octobre 2015, de nouvelles manches catalytiques ont été mises en place. Elles permettent ainsi de respecter une nouvelle limite d'émission des NOx qui a été abaissée de 200 à 80 mg/Nm³.

Les différents polluants sont analysés en continu au niveau de la cheminée avant rejet à l'atmosphère. Des contrôles des rejets atmosphériques et aqueux sont également réalisés par des organismes extérieurs afin de renforcer la surveillance de manière indépendante.

La société AAIR LICHENS réalise le suivi environnemental du site depuis plusieurs années. Elle effectue un suivi scientifique afin de vérifier que le site n'a pas d'impact sur l'environnement local. Des analyses

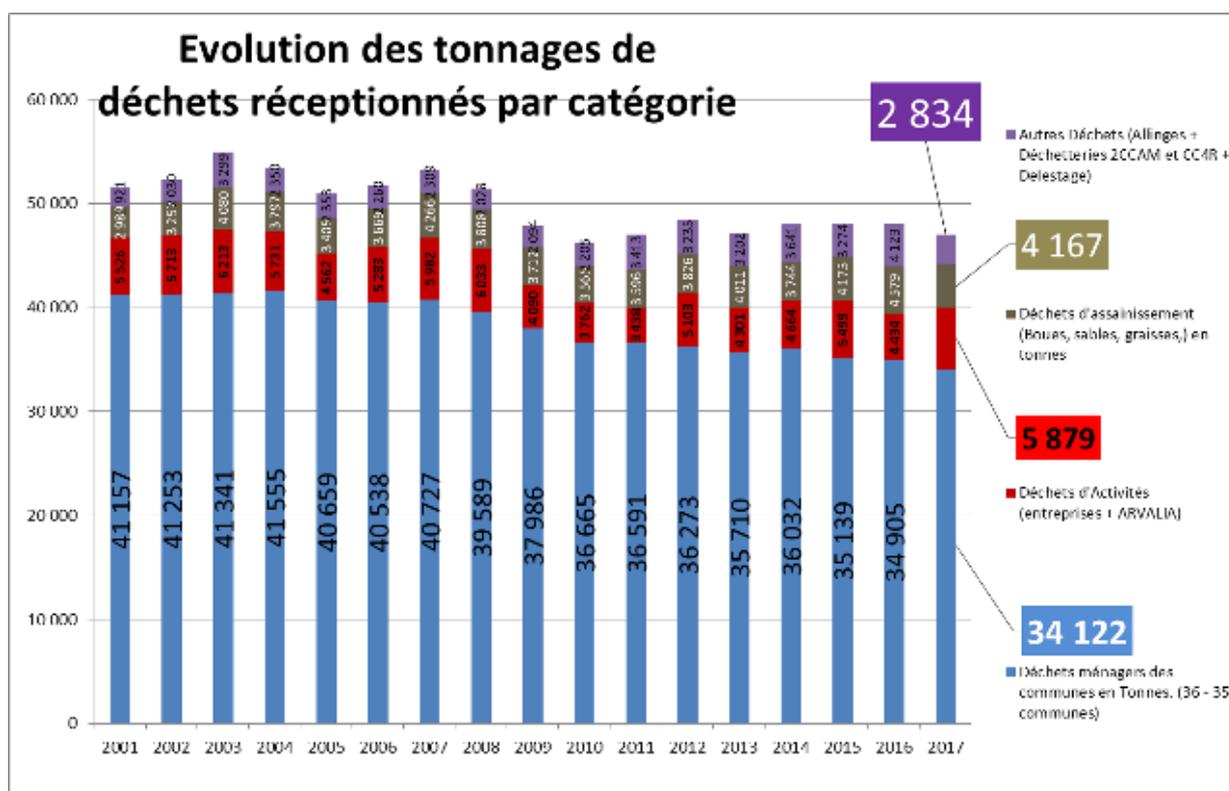
de la concentration en métaux lourds et dioxines / furanes sont ainsi réalisées sur les lichens, le lait, certains végétaux, de différentes stations définies autour de l'installation.

Les résidus d'incinération produits annuellement et leur lieu de traitement sont indiqués ci-dessous :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	évolution / année passée en %	Lieux de traitement	Modalités de traitement
Machefers produits en tonnes	7 520,40	7 366,99	7 412,98	7 493,62	7 255,80	7 290,00	6 859,32	-6%	Chantiers de TP locaux	Recyclage en technique routière ou enfouissement
Machefers produits kg / tonne incinérée.	169,23	160,00	160,74	159,52	155,06	156,17	152,21	-3%		
Cendres en tonnes	957,04	1 036,10	1 095,70	1 108,34	1 068,42	1 124,00	902,86	-20%	C.E.T. de classe 1 (Société SECHE à LAVAL 35)	Stockage
Cendres produites kg / tonne incinérée.	21,54	22,50	23,76	23,59	22,83	24,08	20,03	-17%		
PSR en tonnes	369,04	358,16	309,44	291,48	343,76	371,00	339,12	-9%	Société SOLVAY	Recyclage partiel du bicarbonate et enfouissement des polluants piégés.
PSR produits kg / tonne incinérée.	8,30	7,78	6,71	6,20	7,35	7,95	7,53	-5%		
Ferrailles (installation) en tonnes	520,52	555,82	580,78	537,53	457,78	452,62	393,52	-13%	Acieries diverses	Recyclage
Ferrailles produites kg / tonne incinérée.	11,71	12,07	12,59	11,44	9,78	9,70	8,73	-10%		

4 - Principaux Indicateurs de fonctionnement de l'UIOM :

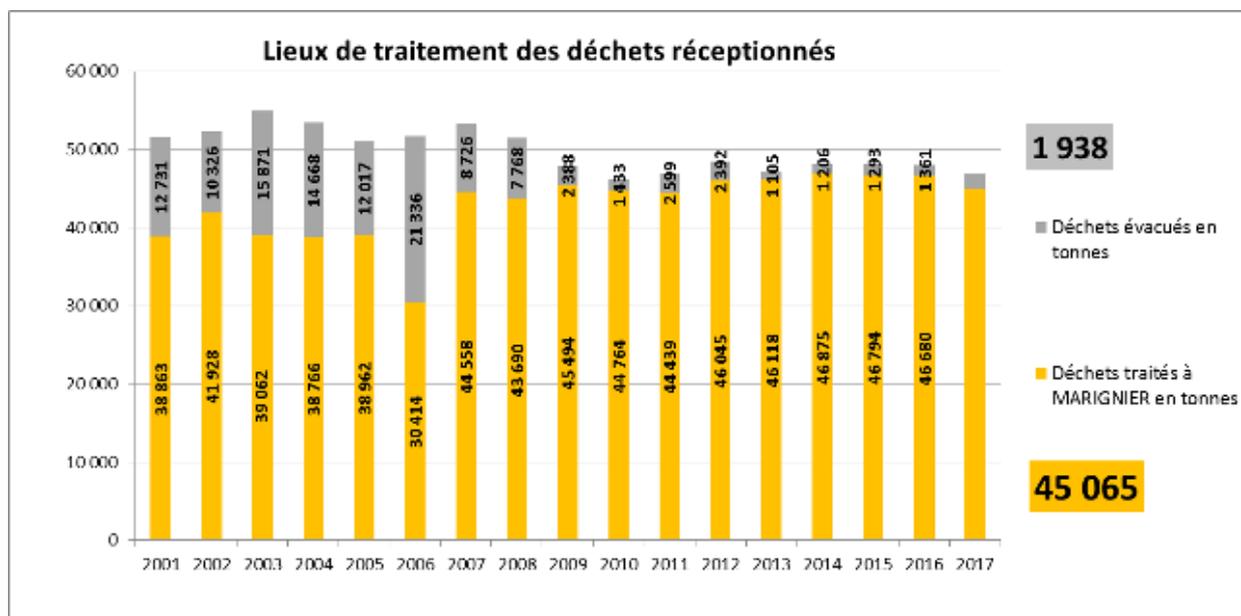
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	évolution / année passée en %
Electricité produite en KW/H	9 839 665	9 719 770	9 863 830	9 700 791	9 639 686	9 060 648	9 202 625,00	2%
Heures de fonctionnement (four)	7 917	7 885	8 137	8 075	8 091	8 057	8 004	-1%
Taux de disponibilité en %	90,38%	89,77%	92,89%	92,18%	92,36%	91,72%	91,12%	-1%
Heures de dépassement autorisés des polluants atmosphériques et effluents	13,50	6,50	3,50	4,50	5,50	12,00	7,50	-38%
tonnage de déchets réceptionnés	47 038,15	48 436,77	47 222,63	48 082,35	48 087,65	48 041,48	47 002,49	-2%
tonnage de déchets incinérés	44 439,77	46 044,65	46 118,03	46 977,29	46 794,37	46 680,17	45 064,44	-3%
Rendement de l'installation en tonne / heure.	5,53	5,84	5,66	5,82	5,79	5,79	5,63	-3%
Tonnage de déchets évacués	2 598,38	2 392,12	1 104,60	1 105,06	1 293,28	1 361,31	1 938,05	42%



Répartition des tonnages de déchets réceptionnés par catégories en 2017

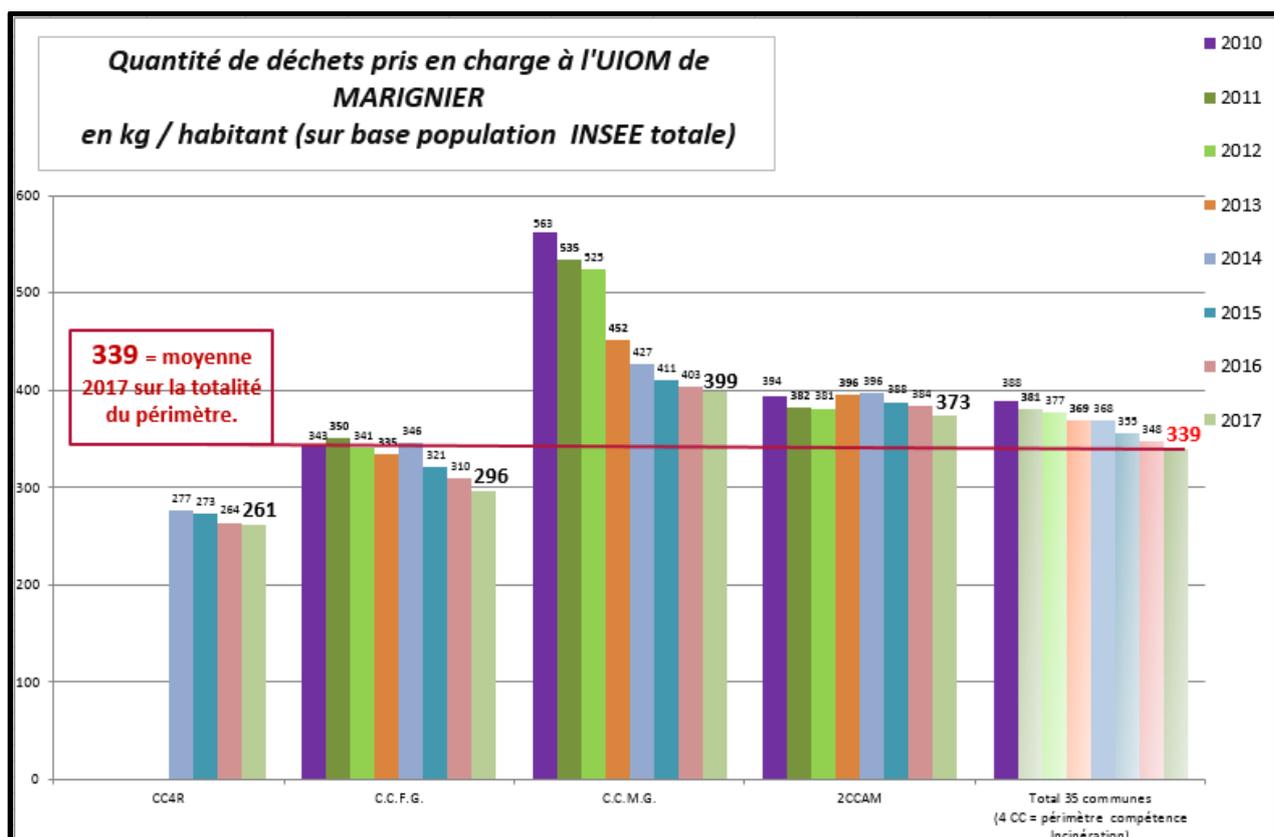
	Total des 35 communes (OM)	CCFG	OM CC4R (Risse et FORON + ST-JEOIRE en 2014 + 2015) hors 2 déchetteries.	CCMG	2 C.C.A.M. (Flaine COMPRIS hors incinérables de déchetteries)	CC4R	Déchetteries Intercommunales 2CCAM	Thonon aggro*CC Collines du Léman (Allinges)	Déchets verts	Boues sables graisses	Déchets des entreprises	Déchets en provenance des syndicats de traitement 74 (delestage)	Tonnages Totaux réceptionnés	Tonnages traités	Tonnages évacués
janvier	2 929,10	662,80	345,20	439,86	1 481,24	9,92	22,86	61,58	16,24	323,86	331,57	195,10	3 900,15	3 890,24	9,91
février	2 968,75	622,25	313,30	531,44	1 501,76	20,42	40,20	58,28	42,52	405,02	434,54	80,46	4 070,61	4 050,19	20,42
mars	3 202,08	738,61	350,16	488,52	1 624,79	31,08	74,00	69,56	39,94	402,74	502,46	0,00	4 352,94	3 151,39	1 201,55
avril	2 644,78	609,18	310,58	347,74	1 377,28	27,50	38,42	52,80	60,40	367,08	413,18	0,00	3 631,66	3 392,58	239,08
mai	2 886,68	738,22	351,44	330,58	1 466,44	29,90	35,98	57,64	66,80	408,98	522,66	100,42	4 138,96	4 109,06	29,90
juin	2 873,46	707,40	361,74	354,24	1 450,08	29,86	39,04	70,62	67,76	350,39	608,06	20,10	4 089,15	4 059,29	29,86
juillet	2 991,98	687,08	359,76	435,72	1 509,42	28,18	32,50	57,70	82,80	351,78	457,18	1,66	4 031,96	4 003,78	28,18
août	2 932,78	662,02	344,84	536,56	1 389,36	29,22	50,42	58,50	64,96	298,40	529,50	150,72	4 143,72	4 114,50	29,22
septembre	2 626,16	628,58	331,96	341,86	1 323,76	25,40	29,02	72,48	84,14	305,64	481,98	0,00	3 650,22	3 266,42	383,80
octobre	2 753,14	671,54	353,22	320,46	1 407,92	20,44	38,58	53,20	82,88	343,47	547,80	0,00	3 859,95	3 642,03	217,92
novembre	2 642,67	645,86	314,46	306,40	1 375,95	21,78	27,90	56,36	108,18	308,49	515,96	0,00	3 703,12	3 681,34	21,78
décembre	2 670,86	610,62	307,52	407,36	1 345,36	0,96	35,12	76,00	85,84	300,98	533,98	0,00	3 704,70	3 703,74	0,96
Total	34 122	7 984	4 044	4 841	17 253	275	464	744,72	802	4 167	5 879	548	47 002	45 065	1 938
variation par rapport à l'année précédente en %	-2,2%	-4,1%	-1,6%	-0,3%	-2,1%	-16,0%	7,3%	-4,3%	-15,1%	-9,0%	32,6%	-66,6%	-2,2%	-3,5%	42,4%
variation par rapport à l'année précédente en tonnes	-782,98	-339,78	-66,7	-15,49	-361,14	-52,14	31,54	-33,38	-142,52	-412,18	1445,16	-1092,3	-1038,80	-1 615,4	-275

5 - Evolution de la saturation de l'UIOM



6 - Production de déchets ménagers par collectivité.

Quantité de déchets pris en charge à l'UIOM de MARIGNIER en kg / habitant (sur base population Insee totale)										
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation / à l'an passé
SAINT-JEOIRE	461	423	319	313	313	311	- reprise de compétence par la CC4R.	- reprise de compétence par la CC4R.	- reprise de compétence par la CC4R.	-
SIVOM Risse et Foron.	293	279	284	282	267	267	- reprise de compétence par la CC4R.	- reprise de compétence par la CC4R.	- reprise de compétence par la CC4R.	-
CC4R						277	273	264	261	-1%
C.C.F.G.	359	343	350	341	335	346	321	310	296	-4%
C.C.M.G.	563	563	535	525	452	427	411	403	399	-1%
2CCAM	417	394	382	381	396	396	388	384	373	-3%
Total 35 communes (4 CC = périmètre compétence Incinération)	410	388	381	377	369	368	355	348	339	-3%
Total des 25 communes (3 CC sur périmètre compétence tri)	405	385	376	368	345	345	328	317	309	-3%



Déchets pris en charge à l'UIOM de MARIGNIER :
évolution du tonnage total annuel en %

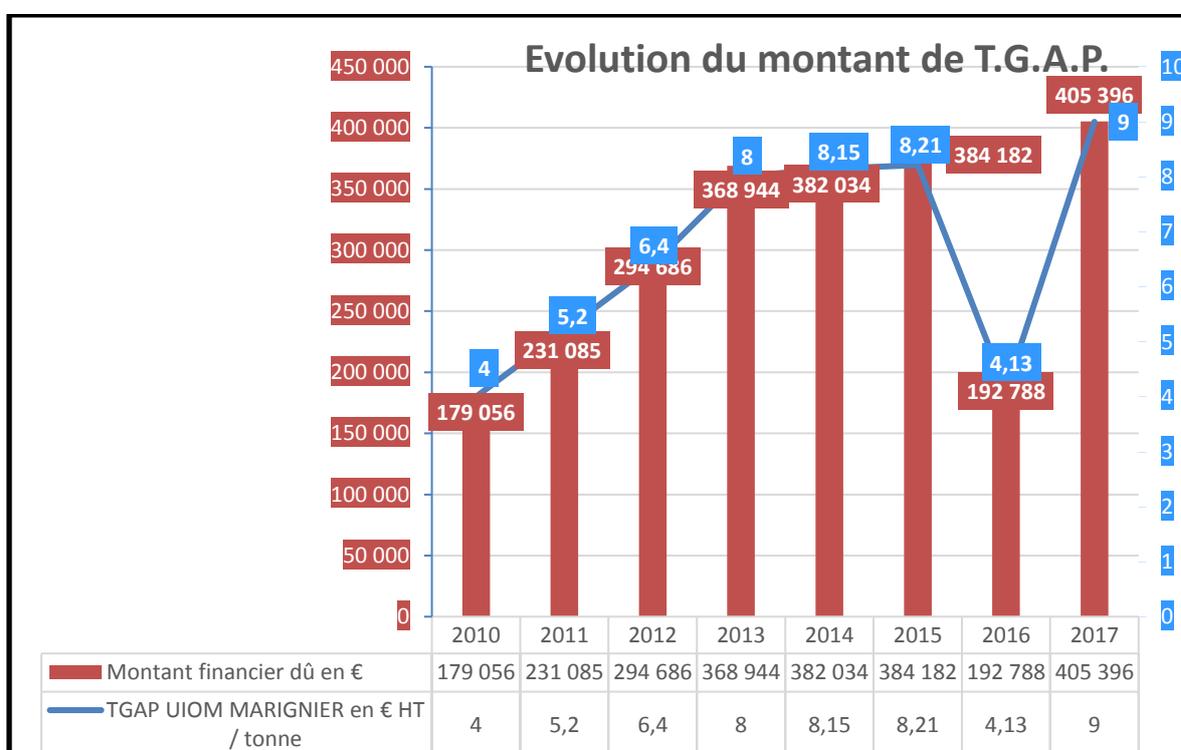
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
C.C.F.G.	-2,5%	34,3%	4,8%	-1,9%	-1,1%	5,0%	-5,1%	-2,5%	-4,1%
C.C.M.G.	-1,0%	1,3%	-4,7%	-1,3%	-13,8%	-4,9%	-3,3%	-0,8%	-0,3%
2 C.C.A.M	-5,3%	-15,6%	-1,6%	-0,5%	-2,8%	0,6%	-1,5%	0,2%	-2,0%
CC4R							0,1%	-0,2%	-1,6%
Evolution globale sur 35 communes = 3 C.C. (CCFG + CC CAM avec Flaine + CCMG) + SI Risse et Foron + Saint-jeoire.	-4,1%	-3,5%	-0,2%	-0,9%	-1,6%	0,9%	-2,5%	-0,7%	-2,2%

7 - Partenariat privilégié avec le SITOM des Vallées du MONT-BLANC

En cas de saturation de notre équipement, lors des arrêts techniques ou en cas d'incident, l'exutoire alternatif prioritaire est l'UIOM de Passy. En effet, une convention de partenariat privilégié lie notre syndicat et le SITOM des Vallées du MONT-BLANC, afin que les déchets excédentaires de notre territoire soient pris en charge à l'UIOM de PASSY, ce qui permet de limiter les transports.

Par ailleurs, une convention d'inter-dépannage entre 4 collectivités gestionnaires d'incinérateur a été signée à l'échelle de la HAUTE-SAVOIE (signature entre les 4 syndicats intercommunaux). Cette convention concourt à des objectifs identiques à celle passée entre notre syndicat et le SITOM, mais à l'échelle départementale : éviter le transport de déchets hors du Département, alors que certains sites ne fonctionnent pas en permanence à leur capacité maximale.

8 – Evolution du niveau de T.G.A.P.



- Le syndicat était signataire du contrat ECO-EMBALLAGES (Contrat Programme de Durée barème D, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010). Le 24 novembre 2011, le SIVOM a décidé de mettre fin à ce barème, en signant le nouveau contrat, barème E, dit CAP (Contrat pour l'Action et la Performance). En effet, ce nouveau contrat permet de bénéficier de soutiens financiers plus importants qu'avec l'ancien contrat. Ce dernier est entré en application avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011. Il devait prendre fin au 31 décembre 2016 mais a été prolongé d'un an, durant toute l'année 2017, dans l'attente de la validation du nouveau barème, pour le 1^{er} janvier 2018.

Le SIVOM est responsable du tri des emballages. Pour cela, il assure le tri des deux flux, corps plats et corps creux, avant acheminement vers les différentes filières. En début d'année 2015, une consultation a été lancée, afin de désigner la société qui aura en charge le tri des emballages à compter du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2016 (possibilité offre de reconduire le marché pour 4 fois 1 an. Le marché a été attribué à la société EXCOFFIER .Le marché a été prolongé à deux reprises pour une période d'un an soit jusqu'à fin 2018.

- Notre syndicat est également signataire du contrat pour le soutien à la valorisation des papiers avec la société ECO-FOLIO (contrat en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016).
- Le SIVOM assure la coordination des actions de promotion de la collecte sélective des emballages : campagnes de communication, animations dans les écoles, stands d'information...

3 - Prise en charge du verre d'emballages :

- La collecte :

Le verre est collecté par les collectivités adhérentes grâce à des P.A.V - Points publics d'Apport Volontaire, équipés majoritairement de conteneurs aériens (environ 150 conteneurs par flux sur l'ensemble du territoire). Certaines collectivités mettent en place ponctuellement des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Seule, la C.C.M.G. collecte le verre, de manière complémentaire, dans des bacs 660 litres (180 bacs environ) situés sur de nombreux points de regroupement. Le code couleur uniforme sur l'ensemble du territoire est la couleur verte.

La dotation par collectivité respecte, pour la très grande majorité d'entre elles, les recommandations d'ECO-EMBALLAGES, à savoir au minimum un conteneur pour 450 habitants en milieu urbain et un conteneur pour 300 / 250 habitants en milieu rural.

La collecte est assurée quasiment exclusivement en prestation de services à l'exception du territoire de la C.C.M.G. où la collecte des bacs 660 litres est assurée par la régie intercommunale.

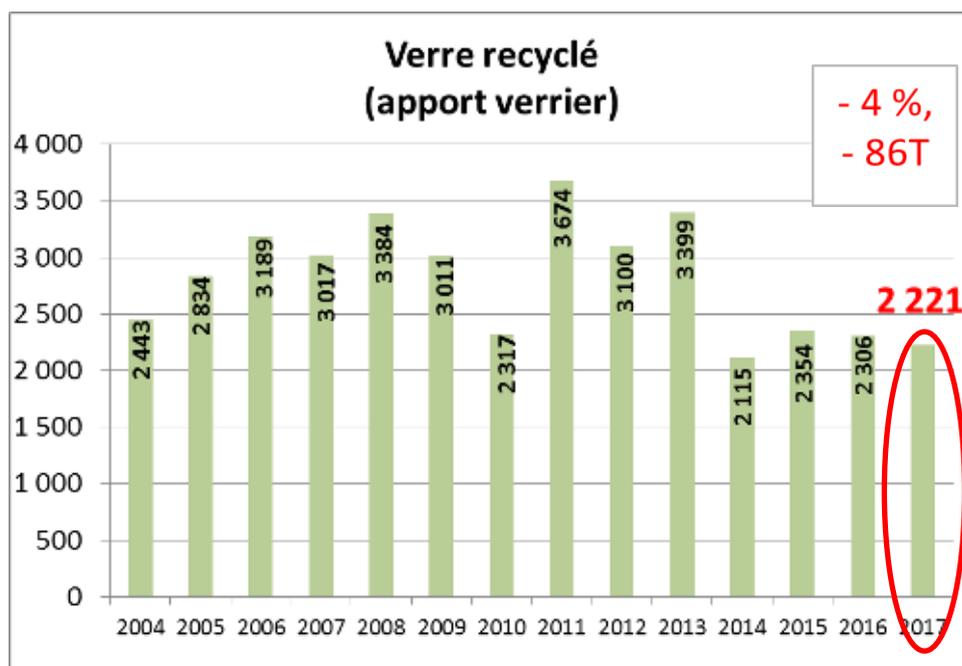
Dans tous les cas, le verre est stocké sur des plates-formes. Le transport du verre vers les usines de recyclage est assuré par les camions affrétés par la filière de recyclage O-I Manufacturing.

- Le traitement et la chaîne du recyclage.



Schéma du recyclage des emballages en verre

Le verre est recyclable à l'infini et à 100%.



Evolution annuelle des tonnages de verre recyclé.

La forte baisse de tonnage observée en 2014, s'explique par une réduction du périmètre de compétence du syndicat (reprise de la compétence tri sélectif par la 2.C.C.A.M. au 1^{er} janvier 2014).

Bénéfice environnemental du recyclage du verre (source : <http://e-tonnes.ecoemballages.fr/verre.html>)



Tonnes
d'emballages triées



2 221

OK



Verre



1 Mesurez les bénéfices environnementaux **A lire**

1 459,20 tonnes de sable
 et 221,88 tonnes de calcaire
 et 2 591,91 m³ d'eau (consommation moyenne domestique : 55 m³/hab/an)
 et 3 246,36 MWh d'énergie (consommation moyenne au domicile : 10,3 MWh/hab/an) ?
 et 1 026,10 tonne éq CO2 (émission moyenne domestique : 1,68 T/hab/an)

2 Estimez les équivalences en emballages

4 935 556 bouteilles de 75 cl ?
 soit une distance de 1 480,67 km si les bouteilles sont mises bout à bout
 soit un volume de 3 701,67 m³

3 Découvrez une sélection de produits recyclés

4 748 004 nouvelles bouteilles de 75 cl (450 grammes l'unité)
 Sur 1000 kg de verre issus de collectes sélectives, on obtiendra après recyclage 962 kg de verre recyclé.



4 - Prise en charge des corps creux et des corps plats :

- La collecte :

Les corps creux et corps plats sont collectés par les collectivités adhérentes grâce à des Points publics d'Apport Volontaire, majoritairement à l'aide de conteneurs aériens. Certaines collectivités mettent en place, ponctuellement, des conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

La dotation par collectivité respecte, pour la très grande majorité d'entre elles, les recommandations d'ECO-EMBALLAGES, à savoir au minimum un conteneur pour 450 habitants en milieu urbain et un conteneur pour 300 / 250 habitants en milieu rural.

Nos collectivités adhérentes assurent l'acquisition et l'entretien des P.A.V., la collecte et le transport des deux flux jusqu'au centre de tri actuellement situé à VILLY-LE-PELLOUX (74). La collecte est assurée exclusivement en prestation de services.

- Le traitement : tri des différents matériaux et envoi vers les différentes filières de recyclage.

Les deux flux sont accueillis et traités, de manière séparée, au centre de tri de VILLY-LE-PELLOUX, exploité par la Société EXCOFFIER.



CENTRE DE TRI



Recyclage « Alu »
REGEAL - AFFIMET



Recyclage « Acier »
EXCOFFIER



Recyclage « Plastiques »
VALORPLAST



Recyclage des « Briques »
REVIPAC



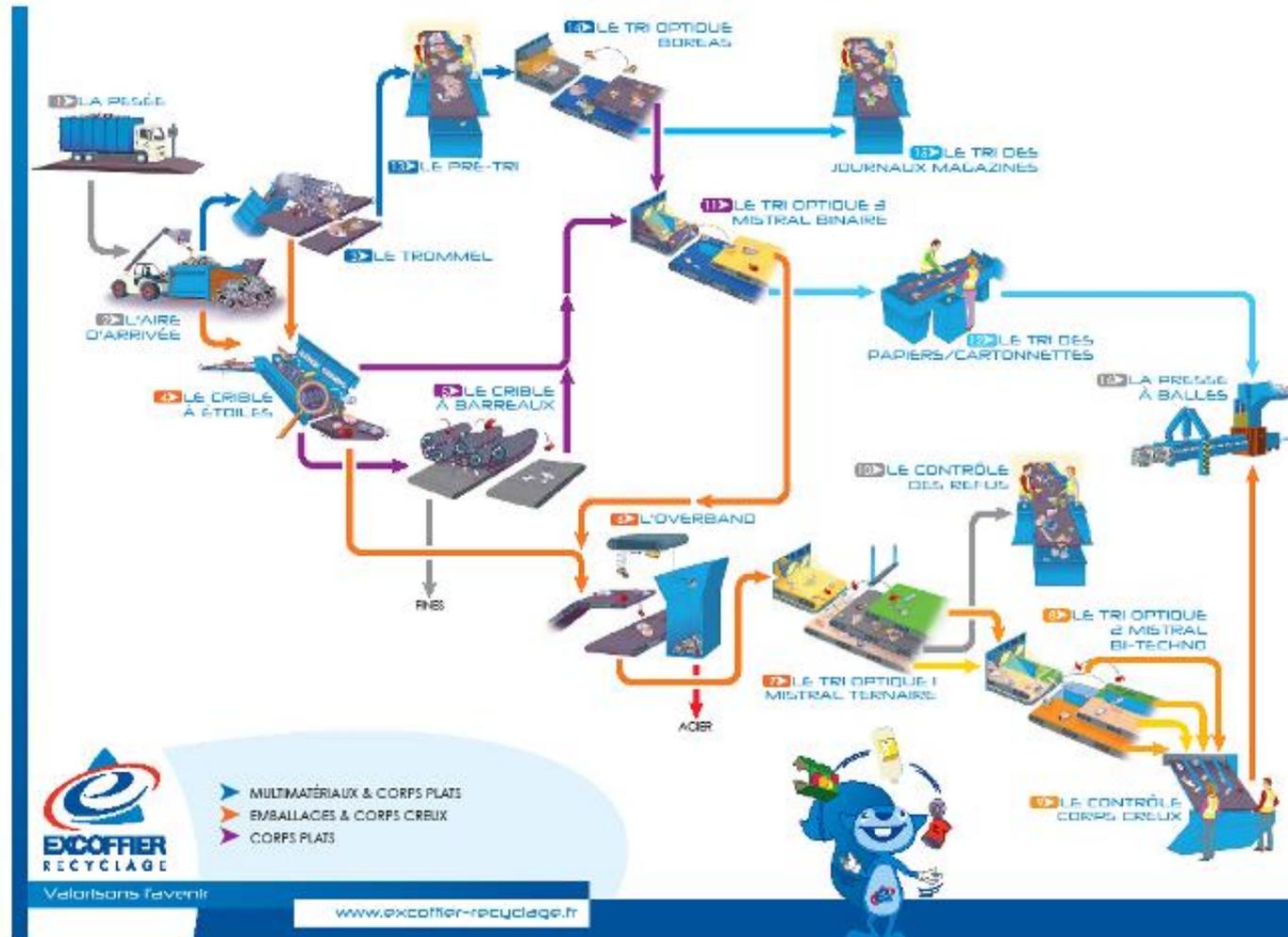
Recyclage « JRM et Gros de magasin »
EXCOFFIER



Recyclage des « cartonnettes »
EXCOFFIER

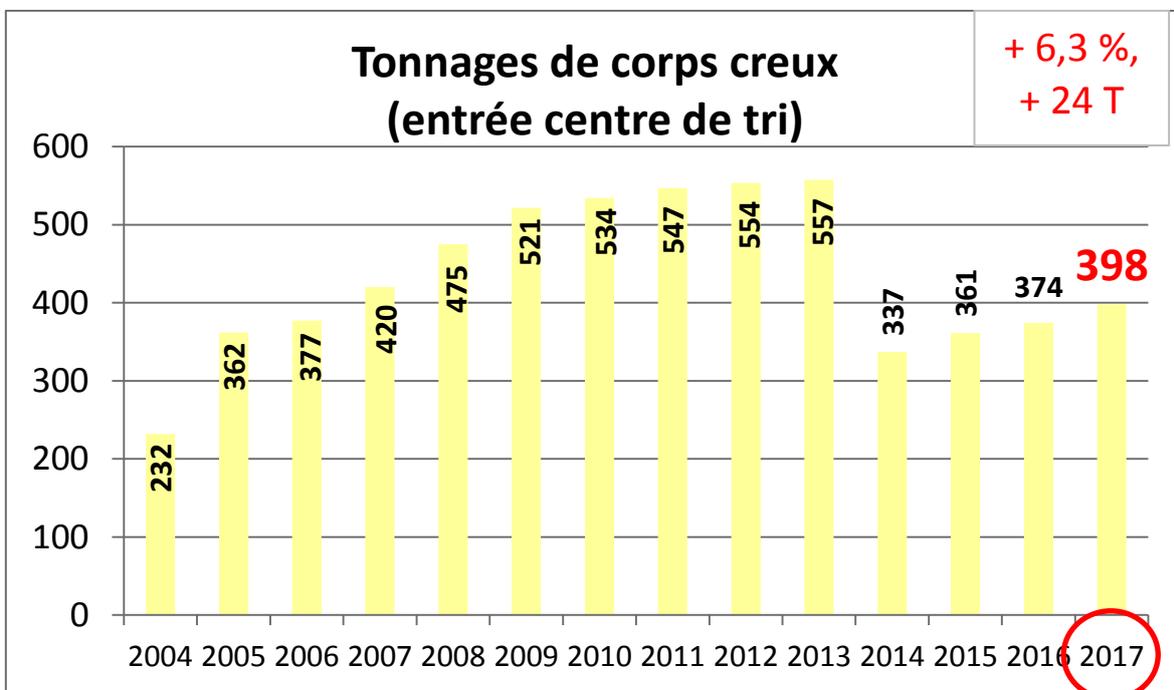
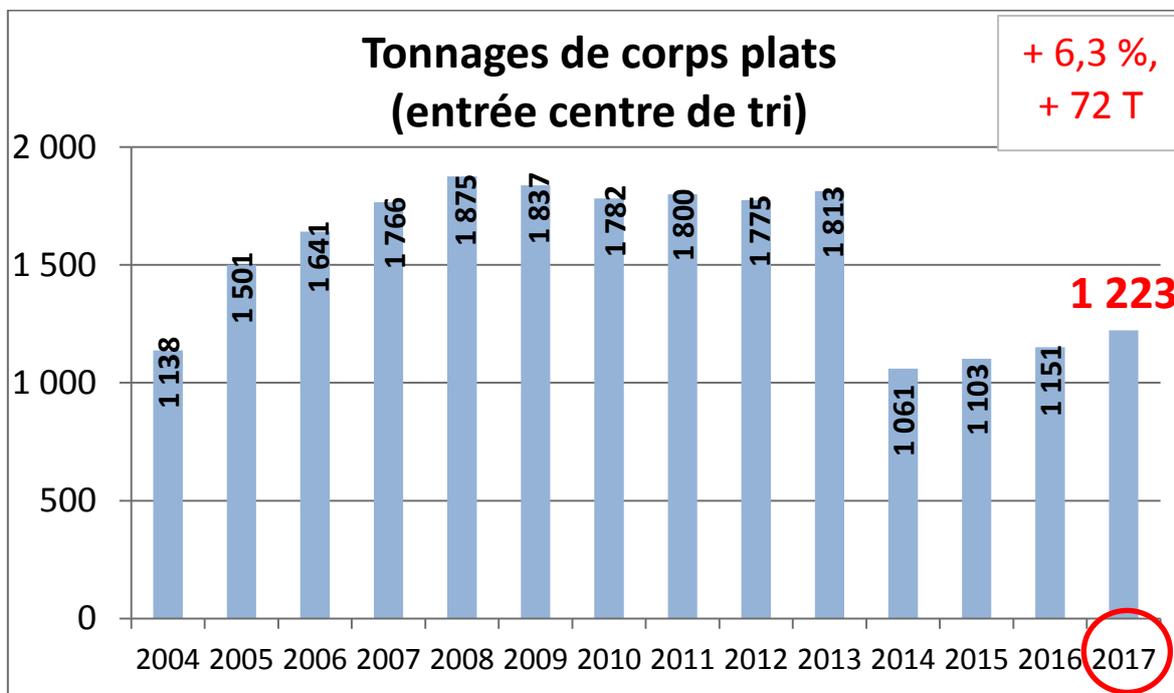
SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

(source : EXCOFFIER Frères S.A.)

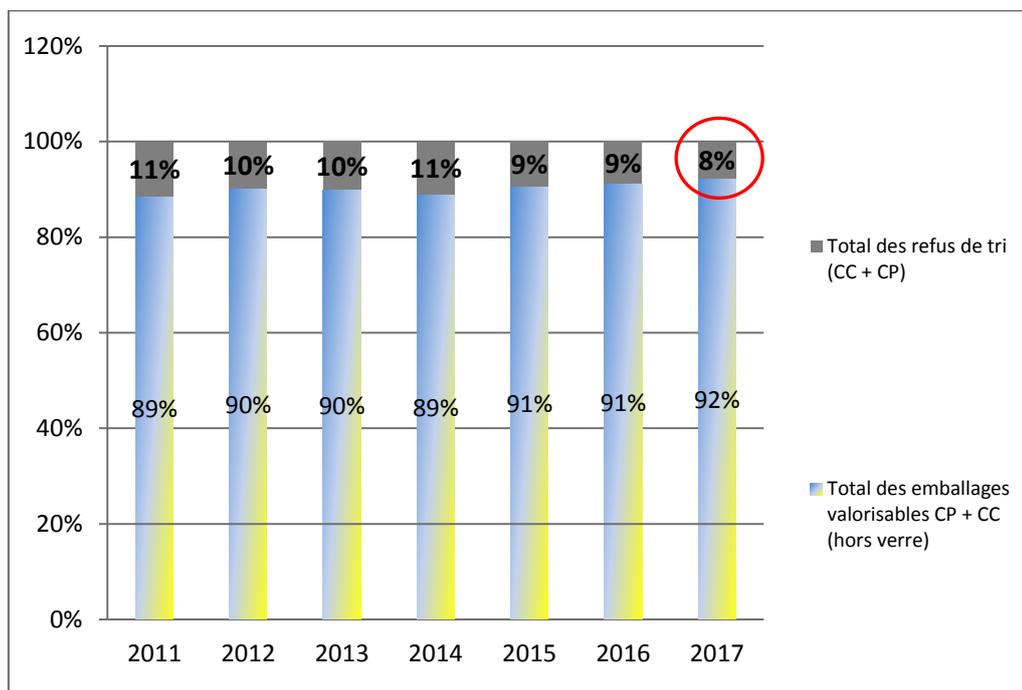


- Evolution annuelle des tonnages collectés pour chaque flux :

La baisse de tonnages entrant au centre de tri, à la fois pour les corps creux et les corps plats, observée en 2014, s'explique par une réduction de périmètre du fait de la reprise de la compétence « tri sélectif » par la 2.C.C.A.M. au 1^{er} janvier 2014.



- **Les refus de tri :**



Le taux de refus reste toujours relativement faible : il représente **8 %** de la totalité des deux flux corps plats + corps creux. Cela signifie que **92 %** des déchets qui entrent au centre de tri sont recyclés.

- Bénéfices environnementaux - équivalence en « nombre d'emballages » et quantités de produits nouvellement produits (sources = <http://e-tonnes.ecoemballages.fr>)



ECO EMBALLAGES E-liquides

Ternes d'emballages triées

1 Mesurez les bénéfices environnementaux **A lire**

2 Estimez les équivalences en emballages

3 Découvrez une sélection de produits recyclés

ECO EMBALLAGES E-liquides

Ternes d'emballages triées

1 Mesurez les bénéfices environnementaux **A lire**

2 Estimez les équivalences en emballages

3 Découvrez une sélection de produits recyclés

ECO EMBALLAGES E-liquides

Ternes d'emballages triées

1 Mesurez les bénéfices environnementaux **A lire**

2 Estimez les équivalences en emballages

3 Découvrez une sélection de produits recyclés

ECO EMBALLAGES E-liquides

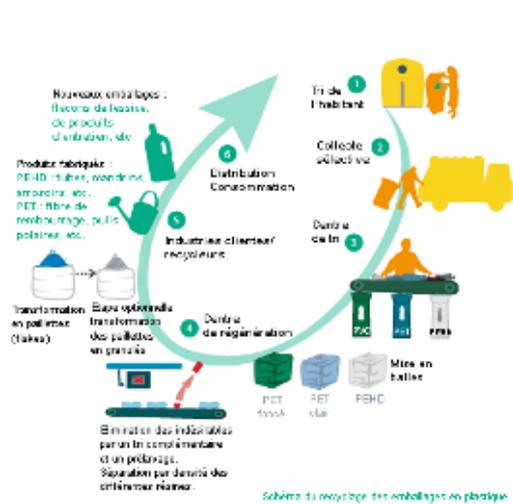
Ternes d'emballages triées

1 Mesurez les bénéfices environnementaux **A lire**

2 Estimez les équivalences en emballages

3 Découvrez une sélection de produits recyclés

- Les chaînes du recyclage des principaux matériaux :



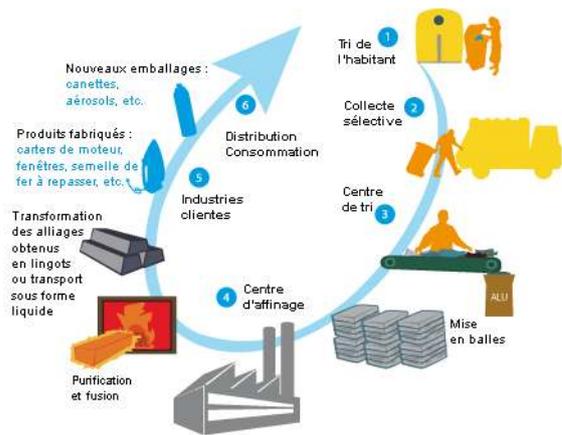


Schéma du recyclage des emballages en aluminium

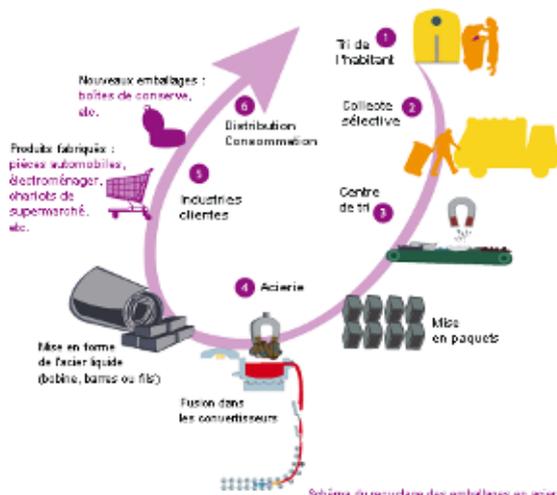
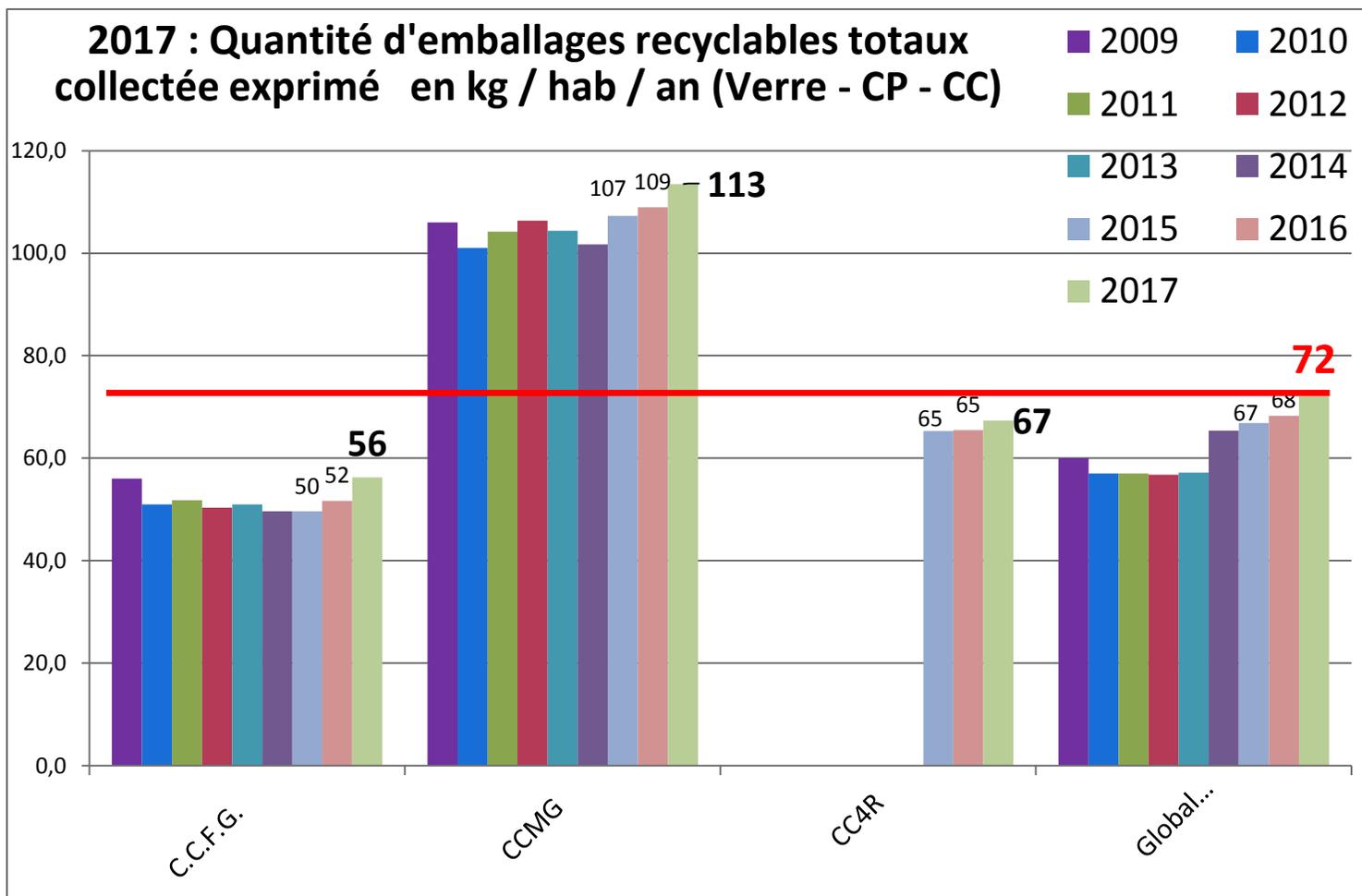
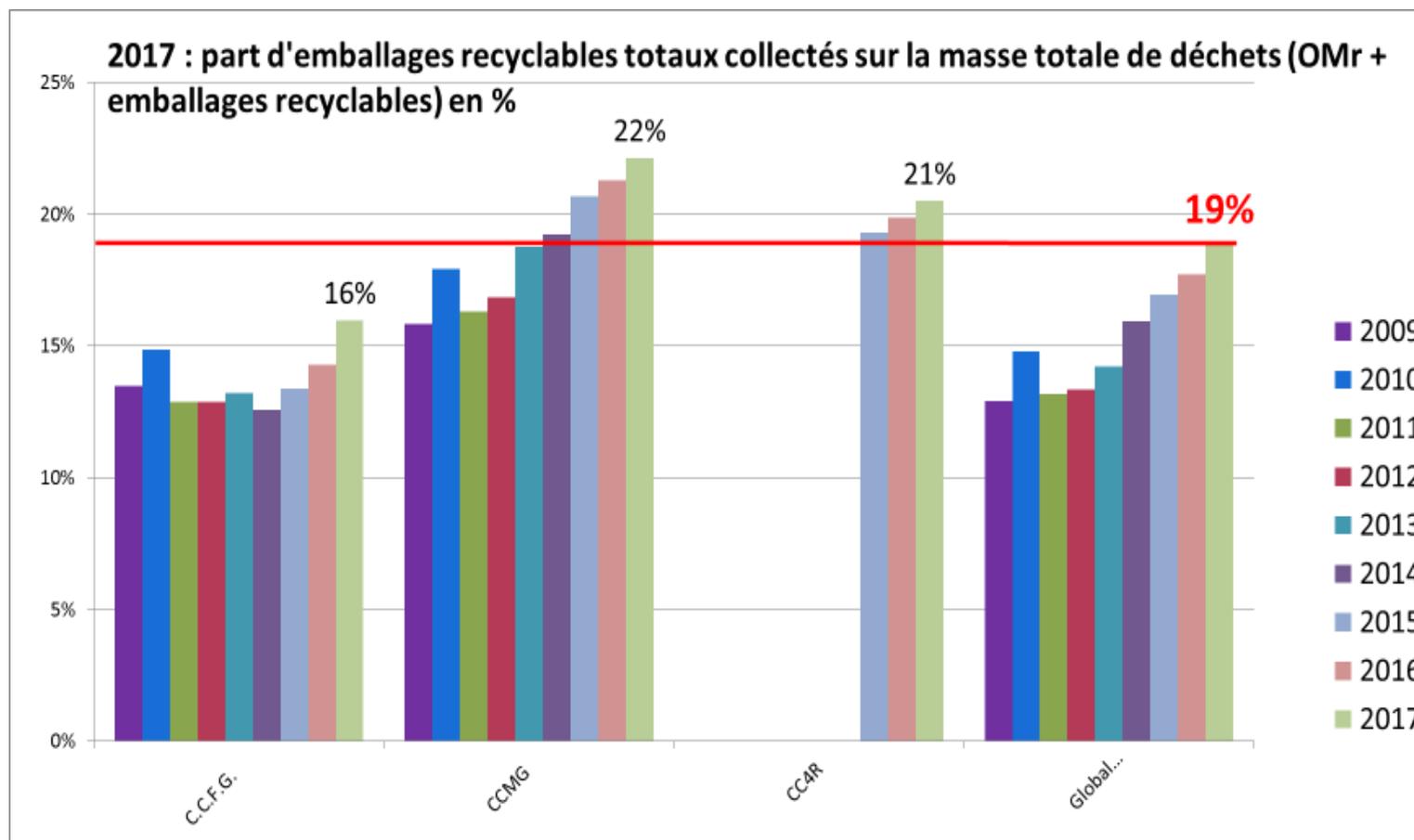


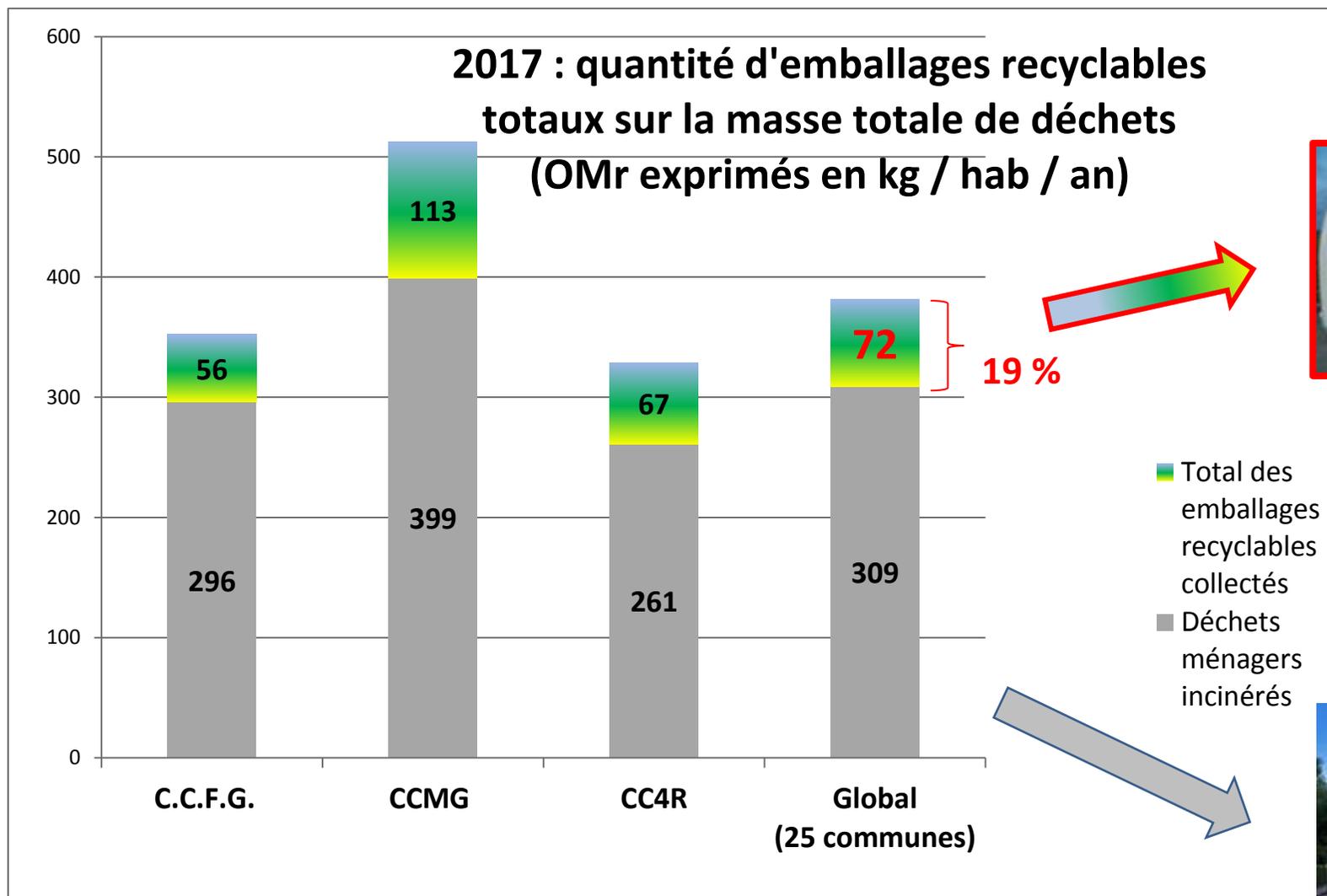
Schéma du recyclage des emballages en acier



L'augmentation conséquente entre 2013 et 2014 s'explique par la modification de périmètre liée à la sortie de la 2CCAM de la sous-compétence « tri sélectif ».



Le passage de 13 à 16 % entre 2013 et 2014 s'explique par la modification de périmètre liée à la sortie de la ZCCAM de la sous-compétence « tri sélectif ».



D - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

1- Compostage individuel :

Depuis 2008, le SIVOM a lancé une opération d'accompagnement au compostage des biodéchets des ménages. Cette opération vise à détourner des filières traditionnelles (incinération et déchetteries) les déchets alimentaires (préparation et restes de repas), ainsi que les déchets verts, afin de limiter les coûts de gestion et l'impact environnemental.

Pour ce faire, le syndicat propose la mise à disposition de matériels de compostage : un composteur de 420 litres, un bio-seau et un guide de compostage.

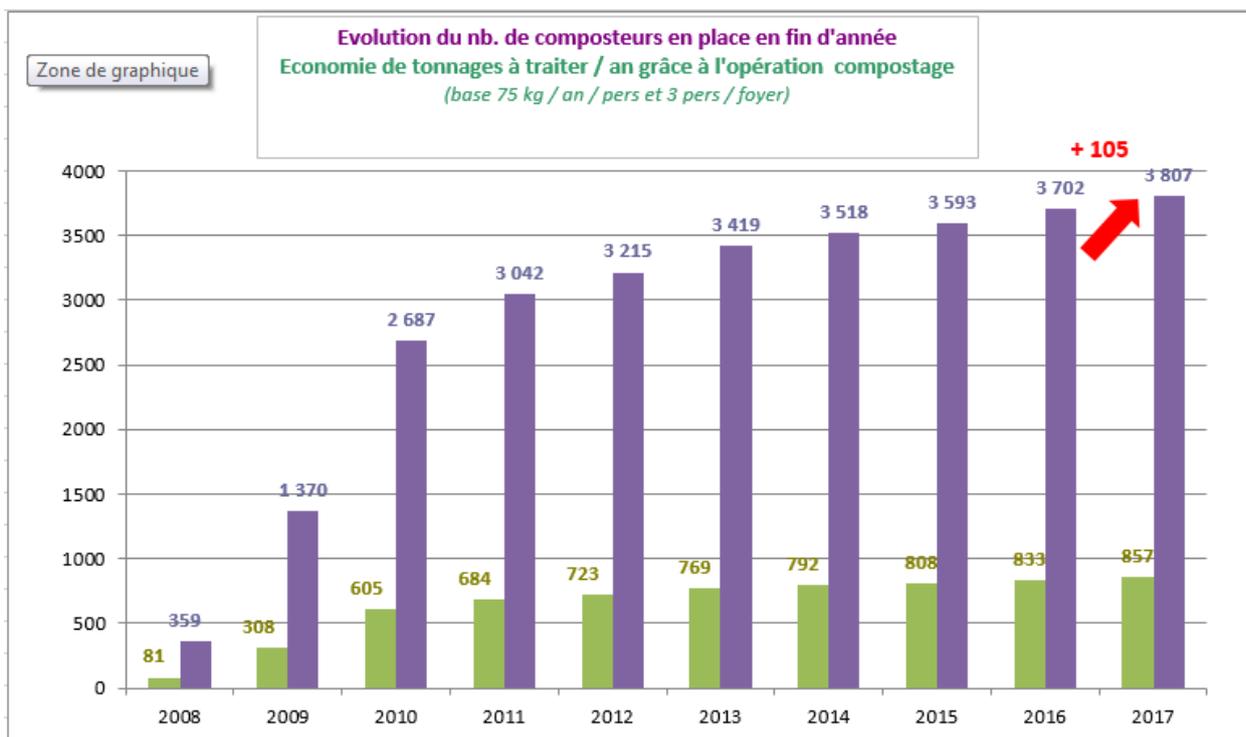


Les animateurs compost du syndicat assure la livraison, le montage du composteur et transmettent aux foyers volontaires, les informations essentielles de fonctionnement lors d'un entretien, à domicile, de 15 à 30 minutes environ.

L'inscription se fait en mairie (sauf sur le territoire de la C.C.F.G. et de la CC4R où l'inscription se fait au siège de la Communauté de Communes).

Nombre de composteurs installés par le SIVOM de la Région de CLUSES au 31 décembre 2017 sur l'ensemble du périmètre de compétence (25 communes).

Communes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017 / à 2016.	% de dotation (nb. total de composteurs installés / nb de logements individuels)
AYZE			95	127	132	141	148	150	155	159	3%	24,04
BONNEVILLE			195	240	264	288	298	308	330	340	3%	18,47
BRISON			26	26	26	29	29	31	32	32	0%	21,29
CHATILLON		87	93	100	107	110	112	115	117	118	1%	31,48
CONTAMINE			74	87	98	103	106	113	121	127	5%	27,31
FAUCIGNY		52	53	54	57	68	69	69	69	70	1%	45,1
LA RIVIERE ENVERSE			34	39	39	39	39	41	42	42	0%	26,85
LA TOUR		61	62	74	78	83	85	86	86	86	0%	29,55
MARCELLAZ		0	56	68	70	76	76	79	78	82	5%	32,8
MARIGNIER	359	425	443	472	481	502	520	528	537	569	6%	41,01
MEGEVETTE		34	40	43	43	48	50	51	51	51	0%	38,31
MIEUSSY			174	200	213	217	222	223	230	234	2%	37,83
MORILLON			44	48	51	51	51	52	52	54	4%	29,76
ONNION		75	86	93	100	109	114	115	116	122	5%	48,63
PEILLONNEX		110	118	125	134	141	144	144	145	147	1%	38,47
PETIT BORNAND			48	59	61	65	69	72	74	75	1%	22,32
SAINT JEOIRE		137	157	163	171	191	193	195	210	214	2%	34,52
SAMOËNS			155	182	197	205	211	219	227	231	2%	30,51
SIXT FER A CHEVAL			26	47	51	54	57	62	64	65	2%	23,6
ST JEAN THOLOME		70	75	84	88	96	101	102	102	102	0%	36,43
TANINGES			148	183	200	212	224	227	239	249	4%	29,56
VERCHAIX			73	92	96	98	99	100	101	103	2%	51,67
VILLE EN SALLAZ		56	59	61	63	67	69	71	72	72	0%	32,74
VIUZ EN SALLAZ		263	314	330	344	372	376	382	391	402	3%	39,92
VOUGY			39	45	51	54	56	58	61	61	0%	18,57
Nb. de composteurs en place (25 communes)	359	1 370	2 687	3 042	3 215	3 419	3 518	3 593	3 702	3 807	105	
Variation du nb. de composteurs / à l'année précédente.		282%	96%	13%	6%	6%	3%	2%	3%	3%	<i>composteurs installés en 2017</i>	
Tonnages détournés / an grâce au compostage.	80,775	308,25	604,575	684,45	723,375	769,275	791,55	808,425	832,95	856,575		



2- Compostage des déchets alimentaires de restauration scolaire :

Le composteur de la cantine de l'école de SAINT-JEAN-DE THOLOME est toujours en place depuis 2010 et fonctionne toujours convenablement (60 repas/jour).

En février et mars 2011, le SIVOM de la Région de CLUSES a collaboré avec la commune de MARGNIER pour mettre en place les premiers composteurs de restauration scolaire en avril 2011.

En fin d'année 2011, le SIVOM de la Région de CLUSES et la C.C.F.G., à la demande du Lycée Hôtelier François BISE de BONNEVILLE, avaient commencé à étudier l'opportunité de compostage des déchets alimentaires du self de l'établissement. Il a été mis en place dans le courant du printemps 2012.

En fin d'année 2012, nous avons également étudié la mise en place du compostage pour le restaurant scolaire de l'école primaire de VILLE-EN-SALLAZ.

En 2013, nous avons pu mettre en place un composteur collectif dans l'école de VILLE-EN-SALLAZ (40 repas/jour) et dans le Lycée Professionnel Agricole de CONTAMINE-SUR-ARVE (500 repas/jour).

En 2016, le composteur du Lycée agricole de CONTAMINE-SUR ARVE a été arrêté. Le personnel en charge du site ayant changé, une proposition de réorganisation a été proposée.



En 2015, les premières démarches de diagnostic avaient été lancées au collège de SAINT-JEOIRE : le nombre de repas servis est important (plus de 600 repas/jour, 4 fois par semaine et présence d'élèves de maternelle + primaire). Pour information, le composteur a été mis en fonctionnement le 25 avril 2015 en ne compostant que les fruits et légumes crus. En 2016, les consignes ont été élargies. Tous les déchets alimentaires, hors viande et poisson, sont compostés. Le site a officiellement été inauguré le 30 juin 2016. En 2017, le compost a été récupéré, criblé et utilisé sur les espaces verts de la commune. En début d'année 2017, un nouveau composteur a été mis en place à l'école de VERCHAIX.



Compostage en milieu scolaire – Liste des établissements scolaires et indicateurs

	Nb de repas / jour	kg compostés / repas (chiffre ADEME ou données pesées)	Total kg compostés / an.	en fonctionnement
SAINT-JEAN DE THOLOME (école primaire)	60	0,1	1 020	Oui
Lycée Hôtelier F. Bise BONNEVILLE	400	0,15	10 200	Oui
VILLE EN SALLAZ (Primaire)	50	0,1	850	Oui
SAINT-JEOIRE (collège)	600	0,05	5 100	Oui
VERCHAIX	50	0.1	850	OUI
total	1110	-	17 170	-

Lycée Agricole CONTAMINE SUR ARVE	500	0,15	12 750	Non : arrêté en 2016.
MARIGNIER (Primaires 2 sites)	250	0,1	4 250	Non : arrêté en 2015.

INDICATEURS FINANCIERS

A- MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

	Objet	Type de marché	Nom du titulaire	Durée du Marché - fin du marché	Montant annuel des prestations
UIOM	Exploitation de l'UIOM	Marché de services	ARVALIA	6 ans - 30 septembre 2015 (renouvelé 1 fois 6 ans jusqu'au 30 septembre 2021).	Dépenses 3 361 497,61€ HT
	Suivi environnemental	MAPA	AAir Lichens	5 ans – 2015 à 2019.	Dépenses 23 652,28 € HT
	Assistance au suivi du marché de l'UIOM + mission spécifique pour passation avenant n°5.	MAPA	Envernergie (Michel ROGELET)	3.5 ans – 20 juin 2017.	Dépenses 12 600 € HT
	Contrôles cartouche dioxine	MAPA	APAVE	1 an jusqu'à fin 2017	Dépenses 12 820 € HT

OPERATIONS	Objet	Type de marché	Nom du titulaire	Durée du Marché / Contrat fin du marché	Montant annuel des prestations en €
Tri et valorisation des Emballages Recyclables	Tri des corps creux et des corps plats	Marché de services	S.A. EXCOFFIER Frères	1 an - 30 juin 2011 (renouvelable 4 x 1 an sup. = 30 juin 2015) + nouveau marché courant du 1 ^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016 (renouvelable 4 X 1 an).	Dépenses 163 361,63 € HT
	Soutiens à la valorisation des 5 emballages recyclables	Contrat (CAP barème E)	ECO-EMBALLAGES	6 ans - 31 décembre 2016 prolongé jusqu'au 31 décembre 2017.	Recettes 475 198,19 €
	Valorisation et rachat de l'aluminium issu de la collecte sélective	Contrat	REGEAL AFFIMET	6 ans - 31 décembre 2016	Recettes 2 454,06 €
	Valorisation et rachat des emballages en plastique issus de la collecte sélective (PETc, PETf, PEHD)	Contrat	VALORPLAST	6 ans - 31 décembre 2016, prolongé jusqu'au 31 décembre 2017	Recettes 23 592,13€
	Valorisation et rachat des papiers – cartons issus de la collecte sélective (JRM, cartonnets 5.02 Gros de Magasin, Acier)	5 Contrats	EXCOFFIER	1,5 ans et prolongé d'un an jusqu'au 31 décembre 2017	Recettes 177 070,37 €
	Valorisation et rachat du verre issu de la collecte sélective	Contrat	O-I manufacturing	Initialement 6 ans jusqu'au 31 décembre 2016 prolongé d'un an jusqu'au 31 décembre 2017	Recettes 50 685,84 €

B BILAN FINANCIER PAR SOUS-COMPETENCE

1. Gestion des déchets ménagers résiduels

1 - INCINERATION - HORS TAXES				
Chap	N° compte	Intitulé	BUDGET 2017	Réalisé 2017
DEPENSES D'EXPLOITATION				
011		<i>Charges à caractère général</i>	<i>Total : 3 911 800</i>	<i>Total : 3 571 920,07</i>
	6063	Fournitures de petit équipement	700,00	675,00
	611	Prest services (OM 35cnes)	2 935 000,00	2 858 953,84
	611	Gestion des mâchefers	300 000,00	173 648,95
	611	Prest services (AMO suivi contrat)	25 200,00	12 600,00
	611	Prest services (Plan suivi environnemental)	27 000,00	25 961,80
	611	Prest services (Cart dioxine+Finance Active)	17 000,00	12 820,00
	611	Prest services (Etudes géologiques)	3 000,00	1 695,00
	611	Etude et analyses décharge "Les Valignons"	63 000,00	6 430,00
	611	Assistance projet évolution UIOM		
	6156	Maintenance informatique (ADPRO)	3 500,00	592,04
	6161	Assurances	3 200,00	0,00
	6168	Autres assurances	300,00	300,00
	617	Etudes + 0 rejet	5 000,00	0,00
	617	Etude traitement bio-déchets/déchets verts	10 000,00	0,00
	618	Valorisation mâchefers CSA3D	14 100,00	4 639,76
	6226	Honoraires	10 500,00	0,00
	6231	Annonces et insertions	3 500,00	1 201,40
	6236	Imprimés (réimpression plaquettes UIOM)	600,00	414,00
	6257	Réceptions	500,00	419,59
	6281	Cotisation AMORCE	1 000,00	0,00
	63512	Taxes foncières	16 100,00	15 818,00
	637	TGAP	400 000,00	383 316,00
	637	Taxes communales	72 600,00	72 434,69
65		<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>Total : 142 800</i>	<i>Total : 140 996,72</i>
	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	1 800,00	66,24
	6542	Créances éteintes	1 000,00	900,48
	658	Charges gestion: contrib A.G.	140 000,00	140 000,00
66		<i>Charges financières</i>	<i>Total : 122 500</i>	<i>Total : 114 223,81</i>
	66111	Intérêts de la dette	120 000,00	113 078,71
	66112	ICNE	-1 000,00	-1 854,90
	6688	Autres charges financières (const garantie f	3 500,00	3 000,00
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	2 000,00	1 012,48
		SOUS-TOTAL dépenses réelles	4 179 100,00	3 828 123,08
022	022	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00
023	023	Virement à la section d'investissement	294 300,00	0,00
042	6811	Amortissements	705 000,00	703 330,93
		Total exploitation	5 183 400,00	4 531 454,01
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
16	1641	Capital dette	640 000,00	637 605,57
20	2051	Concession et droits similaires	1 800,00	355,02
21	2135	Manches gore + économiseur (RAR 314 270€)		314 270,00
23		<i>Immobilisations en cours</i>	<i>Total : 324 000</i>	<i>Total : 323 105,32</i>
	238	FGER curatif et préventif	316 000,00	313 181,32
	2313	Modif accès UIOM (RAR 32 083€) (28 959€)	8 000,00	9 924,00
		SOUS-TOTAL dépenses réelles	965 800,00	1 275 335,91
020	020	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00
040	13911	Amortissement des subventions	4 100,00	4 071,27
	13913	Amortissement des subventions	24 400,00	24 358,00
041	2135	Installations générales (int FGER)	360 000,00	337 294,71
	2313	RESTES A REALISER	346 353,00	
		Total investissement	1 359 300,00	1 641 059,89
		Total dépenses	6 542 700,00	6 172 513,90
RECETTES D'EXPLOITATION				
70		<i>Ventes produits, prestations services</i>	<i>Total : 730 300</i>	<i>Total : 766 733,06</i>
	706	Autres prestations de service	730 000,00	766 429,58
	7087	Remboursement frais (Taxe OM)	300,00	303,48
74	74	Participation Collectivités territoriales		4 115 069,00
77	778	Autres prod excep (remb taxe hab)	1 000,00	946,00
		SOUS-TOTAL recettes réelles	731 300,00	4 882 748,06
042	777	Amortissements des subventions	28 500,00	28 429,27
		Total exploitation	759 800,00	4 911 177,33
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
040	2805	Amortissement (logiciel)	500,00	448,55
	28135	Amortissement (Installations générales)	108 000,00	107 387,71
	28181	Amortissement (Installation générale)	591 500,00	591 012,00
	28182	Amortissement (Matériel de transport)	5 000,00	4 482,67
041	238	Avances et acomptes (int FGER)	360 000,00	337 294,71
021	021	Virement de la section d'exploitation	294 300,00	0,00
		Total investissement	1 359 300,00	1 040 625,64
		Total recettes	2 119 100,00	5 951 802,97
		Besoin de participation (prévisions+RAR)	4 423 600,00	220 710,93
		Prélèvement sur fond de roulement	308 531,00	
		Besoin de participation H.T.	4 115 069,00	
		Contributions H.T.	4 115 069,00	Contributions H.T.
		Contributions T.T.C. (+ 10%)	4 526 575,90	Contributions T.T.C. (+ 10%)

Dans le cadre du marché de services qui lie notre syndicat à la société ARVALIA, cette dernière a réalisé sur l'installation, en 2017, 313 181,32 euros hors taxes de travaux, dans le cadre des dotations de Gros Entretien et Renouvellement, validés par notre syndicat, en début d'année.

2. Tri sélectif des emballages, compostage et prévention :

2- TRI SELECTIF - HORS TAXES			
N° compte	Intitulés	BUDGET 2017	Réalisé 2017
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Chap	Article		
011	<i>Charges à caractère général</i>		<i>Total : 328 300</i>
			<i>Total : 227 254,76</i>
	6063	Fournitures de petit équipement (composteur)	13 000,00
	6063	Vêtement de travail	500,00
	6064	Fournitures administratives	700,00
	6066	Carburants	1 100,00
	6068	Autres matières et fournitures	20 000,00
	611	Prestations services (excoffier centre de tri)	164 600,00
	611	Finance active	2 400,00
	6135	Location mobilière(copieur)	16 000,00
	61551	Entretien véhicules	2 000,00
	6156	Maintenance (photocopieur)	7 000,00
	6168	Assurances	2 000,00
	618	Etude territoriale (extension consignes tri)	15 000,00
	618	Versements organismes formation	2 000,00
	6226	Honoraires	2 000,00
	6231	Insertion communication dans presse	7 000,00
	6236	Catalogues et imprimés	25 500,00
	6237	Actions communication	32 000,00
	6238	Changement identité visuelle	10 000,00
	6256	Frais de mission	2 500,00
	6257	Réceptions	500,00
	6261	Frais d'affranchissement	500,00
	6262	Télécommunications	1 000,00
	6281	Concours divers (Cotisation...)	1 000,00
012	<i>charges de personnel</i>		<i>TOTAL : 127 200</i>
			<i>TOTAL : 119 768,46</i>
	6332	Cotisations versées au FNAL	100,00
	6336	Cotisations CNFPT - CDG	1 150,00
	6338	Cotisations URSSAF	200,00
	6411	Rémunération principale	59 750,00
	6413	Autres indemnités	23 200,00
	6415	NBI, supp. fam. de traite.	100,00
	6451	Cotisations URSSAF	14 600,00
	6453	Cotisations caisses retraite	20 000,00
	6475	Medecine du travail	400,00
	6478	Cotisations assurance personnel	3 300,00
	6478	Cotisation PASS 74	900,00
	648	Autres charges de personnel (tickets resta	3 500,00
65	<i>Autres charges de gestion courante</i>		<i>Total : 465 840</i>
			<i>Total : 462 636,20</i>
	651	Redevances pour droits photos	1 340,00
	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	1 800,00
	658	Contributions AG	142 500,00
	658	Charges diverses de gestion courante	280 000,00
	658	Reversement CCFG (cartons)	40 200,00
67	<i>Charges exceptionnelles</i>		<i>Total : 1 000</i>
			<i>Total : 0</i>
	673	Titres annulés sur exercice antérieur	1 000,00
	6743	Subvention MUTAME	0,00
		SOUS-TOTAL dépenses réelles	922 340,00
042	6811	Amortissements	6 500,00
023	023	Virement à la section d'investissement	0,00
		Total exploitation	928 840,00
			816 178,93
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
20	2051	Logiciel informatique	1 300,00
21	2183	Matériel de bureau et informatique	2 500,00
	2184	Mobilier	1 500,00
		SOUS-TOTAL dépenses réelles	5 300,00
040	13911	Amortissement des subventions	1 200,00
		Total investissement	6 500,00
			1 200,00
		Total dépenses	935 340,00
			817 378,93
RECETTES D'EXPLOITATION			
70	<i>Ventes produits, prestations services</i>		<i>Total : 182 500</i>
			<i>Total : 253 900,72</i>
	701	Vente de produits finis verre	
	701	Vente de produits finis EMR	
	701	Vente de produits finis Valorplast	180 000,00
	701	Vente de produits finis arcelor	
	701	Vente de produits finis affimet	
	7084	Mise à disposition de personnel facturée	2 500,00
74	<i>Subventions d'exploitation</i>		<i>Total : 408 000</i>
			<i>Total : 475 198,19</i>
	74	Soutiens ECO-EMBALLAGE	380 000,00
	74	Soutiens ECO FOLIO	28 000,00
75	7588	Rétrocession composteurs + part salariale tic	3 000,00
		SOUS-TOTAL recettes réelles	593 500,00
042	777	Amortissements des subventions	1 200,00
		Total exploitation	594 700,00
			734 417,31
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
040	28157	Amortissement (Agencements)	1 600,00
	28183	Amortissement (Mat bureau et infor)	4 900,00
021	021	Virement de la section d'exploitation	
		Total investissement	6 500,00
		Total recettes	601 200,00
			5 963,51
		Besoin de participation	334 140,00
		Prélèvement sur fond de roulement	334 140,00
			257 142,00
		Besoin de participation	0,00

Durée d'extinction de la dette (les données ci-dessous concernent les sous-compétences incinération et tri sélectif) :

	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en € HT	5 657 430	4 800 000	4 233 333	4 166 667	3 525 631	2 888 805
Epargne brute annuelle en € HT ⁽¹⁾	1 569 791	607 351	879 911	827 741	964 302	1 055 665,53
Durée d'extinction de la dette en années.	3.6	7.9	4.8	5.03	3.66	2.74

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service, si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute.

(1) **Epargne brute** = recettes réelles de fonctionnement* – dépenses réelles de fonctionnement*

* RAR + rattachement compris.

$$\text{Durée d'extinction de la dette de l'exercice} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

Etat de la dette du service (concerne les sous-compétences incinération et tri sélectif) :

L'état de la dette au 31 décembre 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	2017
En cours de la dette au 31 décembre de l'année N.		5 657 430	4 800 000	4 233 333	4 166 667	3 525 631	2 888 805
Montant remboursé durant l'exercice en € HT	En capital	669 697	857 430 <i>Dont 185 326 liés au remboursement anticipé des prêts contractés pour financer les déchetteries.</i>	566 667	566 666	641 035.59	637 605.57
	En intérêts	215 603	195 754	167 248	147 343	130 855.10	113 078.71

A - COMMUNICATION VISUELLE GENERALE :

1. **Site internet** : le SIVOM de la Région de CLUSES dispose d'un espace dédié à la gestion des déchets. Celui-ci aborde les différents volets de la gestion des déchets :

- Le tri et le recyclage des emballages
- Le compostage
- L'incinération des déchets ménagers résiduels
- Etc...



2. **Les autocollants et les panneaux rigides sur le tri sélectif** :

Ces outils sont régulièrement utilisés pour informer la population sur les gestes de tri. Ainsi, les adhésifs sont apposés sur les conteneurs et les panneaux sont installés dans les halls d'immeubles ou dans les classes lors d'animations.

B - COMMUNICATION ECRITE GENERALE :

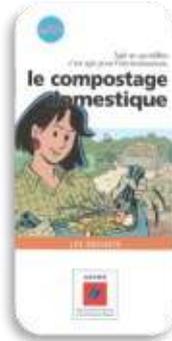
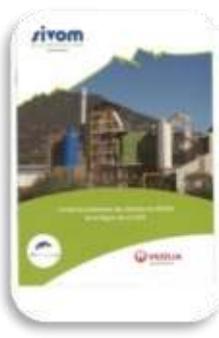
1. **Le sac de promotion du tri des emballages** :

Utilisé en priorité au cours des installations de composteurs chez l'habitant. Ce support est distribué lors des événements organisés par les intercommunalités et/ou communes.

2. **Le « En commun »** : magazine du syndicat.

3. **Les documents divers** :

- Le guide sur le compostage (SIVOM)
- Le guide sur le compostage (ADEME)
- Le guide sur la collecte sélective (SIVOM)
- Le guide sur les déchets dangereux (ADEME)
- Le guide acheter et consommer mieux (ADEME)
- La plaquette d'information « Consommons malin » (ADEME)
- Les lampes basses consommations (ADEME)
- Les piles (COREPILE)
- La plaquette sur l'usine de traitement intercommunale de MARIGNIER



4. Les expositions :

- Composter « Une idée à faire germer ».
- Présentation et explication sur le fonctionnement de l'usine de traitement des déchets de MARGNIER.
- Consommons autrement, consommons malin.



5. Les accessoires pour renforcer les messages :

- La poubelle géante : utilisée sur une majorité de nos interventions, la poubelle gonflable permet d'interpeller les habitants sur le geste de tri.



- Les poubelles de tri : installées lors d'événementiels, elles permettent aux visiteurs de trier leur déchets (bouteilles d'eau, canettes...)

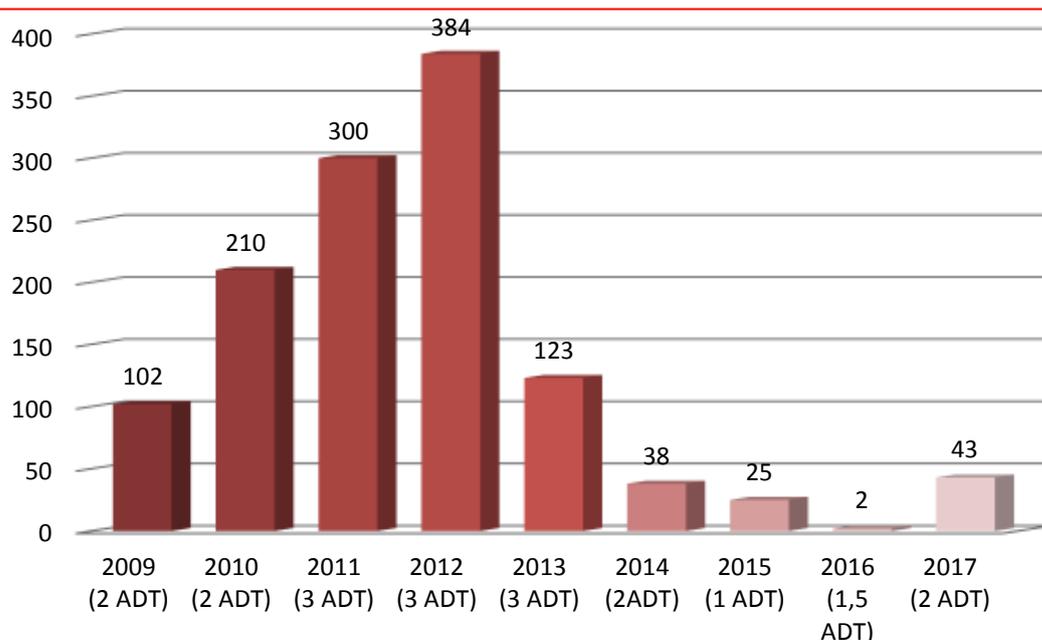


Le SIVOM de la Région de CLUSES propose, à toutes les collectivités, aux établissements scolaires et aux associations, le prêt de tout ce matériel, gratuitement. En 2015, 5 partenaires ont emprunté du matériel auprès de notre service.

C- COMMUNICATION ORALE GENERALE :

- **Les animations dans les écoles pour sensibiliser à la bonne gestion des déchets :**

Nombre d'animations réalisées par les ADT (Ambassadeurs Du Tri)



Les animations ont été réalisées par Nicolas TREVISAN et Fadila BOUCHAMA. Durant l'année 2017, Nicolas et Fadila ont sensibilisé un peu plus de 1 000 enfants (moyenne de 25 enfants/animation), lors de 2 animations réalisées dans un établissement scolaire. Les animations sont gratuites et réalisées à la demande des enseignants. Ils peuvent choisir une animation unique ou une série complète. Ils peuvent réaliser à cette occasion des visites de sites (UIOM- STEP).

NIVEAU DE LA CLASSE	DATE	HORAIRE	QUI FAIT L'INTERVENTION	DETAIL ANIMATION
GDE SECTION (2 CLASSES)	07/03/2017	14h-15h	NT	histoire des déchets
	09/03/2017	14h-15h		découverte matières
	14/03/2017	14h-15h		visite conteneurs
	16/03/2017	13h30-15h30		papier recyclé
GDE SECTION (2 CLASSES)	11/03/2017	14h-15h	NT	histoire des déchets
	12/03/2017	14h-15h		découverte matières
	13/03/2017	14h-15h		visite conteneurs
	14/03/2017	13h30 - 15h30		papier recyclé
	20/03/2017	13h30-15h30		papier recyclé
GDE SECTION / CP; CE1 / CE2; CM1 / CM2	23/03/2017	14h-15h	NT	histoire des déchets
	24/03/2017	14h-15h		découverte matières
CLASSE DE GRANDE SECTION	02/01/2017	14H15-16h	FB	découverte des matières
	03/01/2017	14H15-16h		Apprentissage geste tri et recyclage
	09/02/2017	14h-16h (NT)		visite conteneurs
	16/02/2017	14h-16h		papier recyclé
	17/01/2017	14h-16h		Papier recyclé
CM	08/03/2017	14h16h	FB	Visite STEP
Adultes	14/03/2017	14h-16h	FB	Visite STEP et UIOM
Adultes	16/03/2017	10h-11h	FB	Visite UIOM
Moyenne et grande section	27/03/2017	9h-11h	FB	découverte des matières
	28/03/2017	9h-11h		Apprentissage geste tri et recyclage
	30/03/2017	9h10h14h15h (x4)		visite conteneurs
	31/03/2017	9h11h14h16h(x2)		papier recyclé
	03/04/2017	9h11h14h16h (x2)		Papier recyclé
Adultes	04/05/2017	14h-16h	FB	Visite UIOMSTEP
GS CP CE1	09/05/2017	14h30-16h30	FB	Animation théorique tri
	11/05/2017	9h11h/14h30-16h30		papier recyclé
CE1	15/05/2017	13h30-15h45	NT	Approche déchets et tri
	16/05/2017	13h30-15h45		papier recyclé
	15/05/2017	13h30-15h45		Visite déchèterie
Moyenne et grande section	18/05/2017	9h11h	FB	Approche déchets et tri
	19/05/2017	8h30-11h30		Visites conteneurs
	22/05/2017	9h11h		Papier recyclé
	23/05/2017	9h11h		Papier recyclé
	29/05/2017	9h11h		Papier recyclé
CE1 CE2	20/06/2017	14h30-16h30	FB	Animation théorique tri
	27/06/2017	9h11h/14h30-16h30		papier recyclé
CP CE1	02/10/2017	8h30-11h30	NT	histoire des déchets + papier recyclé
CP GRANDE SECTION	02/10/2017	13h30 - 16h30		

D – MISE EN PLACE DES PLAN D’ACTIONS « COMMUNICATION » ET ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DES ADHERENTS :



Territoire de la C.C.4.R :

- Plan d’optimisation de la collecte des emballages :
 - Conception, impression, distribution de deux courriers d’informations auprès des habitants.
 - Mise en place de panneaux d’annonce au niveau des nouveaux points de tri.



- Réactualisation d’un guide de tri.
- Participation à l’animation de la journée de nettoyage à Saint-Jeoire.
- Compostage des déchets alimentaires du collège de SAINT-JEOIRE : communication pour la 1^{er} récupération du compost.
- Cartographie/recensement des professionnels dans les zones industrielles en vue d’une extension de la collecte des cartons.



Territoire de la C.C.F.G. :

- Janvier : Changement de fréquence de collecte sur MARIGNIER. Passage en régie.

- Conception, impression, distribution d'un dépliant lettre d'info + plans.
- Mise en place de 3 banderoles : (limite Thyez-Marignier; carrefour de la gare ; limite AYZE-Marignier)
- Distribution de flyers dans les commerces.



- **29 Mars (Semaine du développement durable) :**
 - Tenue d'un stand d'information en déchèterie
 - Visites guidées avec les élèves du Bouchet et de Thuet.



LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | VENDREDI 31 MARS 2017 | 13



- **COM' LES PROS : portes-ouvertes de la déchèterie d'AYZE :**
Stand d'information + visites guidées de la déchèterie.
- **Réactualisation du guide de tri des emballages**

- **Suivi des tournées de collecte des cartons dans le cadre de la mise en place de la RS:**
 - Cartographie des circuits de collecte des cartons.



- **3 Juin : Journée de nettoyage à Marignier :**
 - Tenue d'un stand d'information sur les déchets + distribution de compost.



Territoire de la CCMG :

- **Suivi des tournées de collecte Haute saison :**
 - Cartographie des circuits de collecte.



- **Recensement des points de regroupement des bacs OM :**
 - Cartographie des points de regroupement OM
- **21 Mai : Journée de nettoyage au Praz-de-Lys :**
 - Tenue d'un stand.

- Conception d'une enquête « déchet » à destination des professionnels de la Vallée.
- Conception d'un guide de tri
 - Version française
 - Version anglaise
- Installation de composteurs 450 litres chez les particuliers (Total de composteurs installés du 12 décembre 2016 au 16 novembre 2017 = 97) :
 - CC4R = 20
 - CCFG = 55
 - CCMG = 22

Actions communes aux 3 territoires : poursuite de l'opération de compostage.

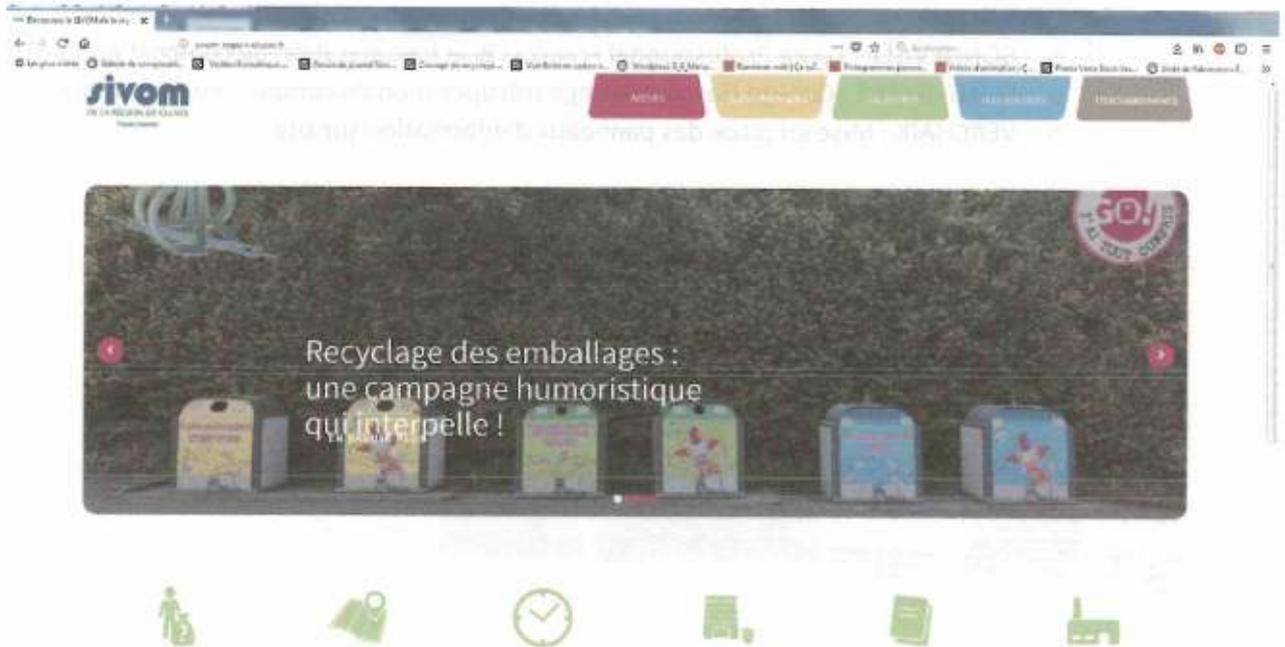
- Suivi des sites de compostage autonomes en établissement scolaire :
 - BONNEVILLE : Lycée Professionnel François Bise (récupération du compost en Juin).
 - SAINT-JEOIRE : Collège Gaspard Monge (récupération du compost en septembre).
 - VERCHAIX : Mise en place des panneaux d'information sur site.



- **COM' LES PROS** : Portes-ouvertes de l'usine d'incinération des Ordures Ménagères de Marignier (Vendredi 27/10 et Samedi 28/10) = 100 visiteurs.



- Mise en ligne du nouveau site internet



Vu et approuvé par le Comité syndical, le 9 octobre 2018

THYEZ, le 9 octobre 2018

Le Président,



Gilbert CATALA.